



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 AVRIL 2021
Délibération n°DEL-2021-0138

OBJET : Musée intercommunal à Allevard : sollicitation d'une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la DRAC pour la restauration et la conservation de 86 objets des collections

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74
Présents : 68
Pouvoirs : 4
Absents : 0
Excusés : 6
Pour : 72
Contre : 0
Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire
après transmission en
Préfecture le

6.5.21

et affichage le

6.5.21

Secrétaire de séance :
Roger COHARD

Le 26 avril 2021 à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 20 avril 2021.

Présents : Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Philippe LORIMIER, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Olivier SALVETTI, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Ingrid BEATINI, Michel BELLIN - CROYAT, Dominique BONNET, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Sylvain MICHALIK, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Franck SOMME, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Annie TANI, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK Jean-Luc FILLON

Pouvoir : Christophe BORG à Cécile ROBIN, Patricia BAGA à Patrick BEAU, Brigitte DULONG à Nelly GADEL, Pierre FORTE à Françoise MIDALI

Vu les statuts de la Communauté de Communes Le Grésivaudan, et notamment sa compétence pour la gestion du musée intercommunal d'Allevard,

Vu le budget primitif 2021 de la communauté de communes Le Grésivaudan,

Dans le cadre de la préparation des futures expositions permanentes du musée et de l'exposition temporaire inaugurale d'ouverture, une campagne de restaurations des collections est prévue en 2021, dans la continuité de celle réalisée en 2020.

De plus, dans le cadre de l'aménagement du parvis du futur musée, il a été décidé la réinstallation d'un groupe turbine-alternateur conservé dans les collections du musée. Un kiosque permettra de protéger l'objet des intempéries pour garantir une conservation optimale dans le temps, conformément à la demande de la Commission scientifique régionale compétente en matière de restauration et de conservation préventive.

Les objets restaurés sont répartis en 5 lots :

- 50 arts graphiques
- 24 photographies
- 4 peintures
- 6 objets ethnographiques
- 1 objet en matériaux contemporains

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20210426-DEL-2021-0138-DE
Date de réception en préfecture : 06/05/2021

La réinstallation du groupe turbine-alternateur comprend les opérations suivantes :

- la restauration et le remontage de l'objet
- le transport de l'objet depuis les ateliers municipaux d'Alleverd-les-Bains jusqu'au parvis du futur musée
- la construction d'un kiosque pour abriter l'objet

La Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes peuvent accompagner financièrement ce travail de restauration des collections au titre du Fonds Régional d'Aide à la Restauration (FRAR), dispositif d'aide financière paritaire partagé et co-piloté par l'Etat (DRAC) et la Région.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

OBJETS

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Restauration d'un lot de 50 arts graphiques	8 637.00€	FRAR 50%	4 318.50€
		Le Grésivaudan 50%	4 318.50€
Restauration d'un lot de 24 photographies	1 745.00€	FRAR 50%	872.50€
		Le Grésivaudan 50%	872.50€
Restauration d'un lot de 4 peintures	3566.60€	FRAR 50%	1 783.30€
		Le Grésivaudan 50%	1 783.30€
Restauration d'un lot de 6 objets ethnographiques	3842.00€	FRAR 50%	1 921.00€
		Le Grésivaudan 50%	1 921.00€
Restauration d'un lot de 1 objet en matériaux contemporains	1 506.00€	FRAR 50%	753.00€
		Le Grésivaudan 50%	753.00€
TOTAL	19 296.60€		19 296.60€
	Soit	FRAR 50%	9 648.30€
		Le Grésivaudan 50%	9 648.30€

GROUPE TURBINE-ALTERNATEUR

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Restauration et remontage	38 200.00€	FRAR 50%	19 100.00€
		Le Grésivaudan 50%	19 100.00€
Transport	19 503.20€	FRAR 50%	9 751.60€
		Le Grésivaudan 50%	9 751.60€

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20210426-DEL-2021-0138-DE
Date de réception en préfecture: 07/05/2021

Conservation préventive : Construction du kiosque	63 657.00€	FRAR 50%	31 828.50€
		Le Grésivaudan 50%	31 828.50€
TOTAL	121 360.20€		121 360.20€
	Soit	FRAR 50%	60 680.10€
		La Grésivaudan 50%	60 680.10€

TOTAL

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Restauration des objets	19 296.60€	FRAR 50%	9 648.30€
		Le Grésivaudan 50%	9 648.30€
Groupe turbine-alternateur	121 360.20€	FRAR 50%	60 680.10€
		Le Grésivaudan 50%	60 680.10€
TOTAL	140 656.80€		140 656.80€
	Soit	FRAR 50%	70 328.40€
		Le Grésivaudan 50%	70 328.40€

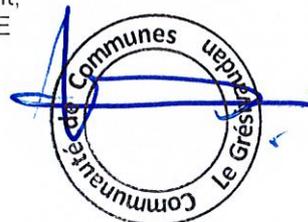
Ainsi, Monsieur le Président propose, conformément au budget primitif 2021, de solliciter auprès de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes les subventions mentionnées ci-avant pour la restauration de 86 objets des collections du musée intercommunal à Allevard, ainsi que de l'autoriser à signer tous les actes afférents à cette affaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 26 avril 2021

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20210426-DEL-2021-0138-DE
Date de réception en préfecture: 03/05/2021

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20210426-DEL-2021-0138-DE
Date de réception préfecture : 07/05/2021